

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

**Décision DG n° 2008-314 du 22 décembre 2008 portant nomination d'un expert
auprès de la commission mentionnée à l'article R. 5131-3 du code de la santé publique**

NOR : *SJSM0831358S*

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique et notamment l'article R. 5131-3 et D. 5321-7 et suivants ;
Vu la décision DG n° 2008-15 en date du 24 janvier 2008 portant nomination d'experts auprès de la
commission mentionnée à l'article R. 5131-3 du code de la santé publique,

Décide :

Article 1^{er}

Mme CREPY (Marie-Noëlle), est nommée expert auprès de la commission mentionnée à l'article R. 5131-3 susvisé, à titre complémentaire pour l'année 2008.

Article 2

La directrice de l'évaluation de la publicité et des produits cosmétiques et biocides est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 22 décembre 2008.

Le directeur général,
J. MARIMBERT